

Conseil Municipal du lundi 4 mai 2015

Le lundi quatre mai deux mille quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur ASTRIC Bertrand, Maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Fabrice VALLADONT, absent excusé ayant donné procuration à Bertrand ASTRIC et Françoise BERNARD, absente excusée ayant donné procuration à Virginie AUFFRET.

Rémy LUCAS a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00

1. Relecture du précédent compte rendu :

Aucune observation n'est formulée, le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Bail de l'ACCA : renouvellement :

Le Maire rappelle le rôle et le règlement relatif au fonctionnement d'une ACCA.

Le Maire expose que le bail relatif à la location du droit de chasse à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A) de Boussières arrive à expiration le 30 mai 2015. Le Maire propose de le renouveler pour une période d'une année à compter du 1^{er} juin 2015, moyennant une location annuelle de 310 € révisable chaque année.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** le renouvellement du bail pour une durée d'un an et autorise le maire à signer ledit bail. Il est rappelé à l'ACCA qu'elle doit entretenir les lignes de chasse notamment celles situées au bois de la Taille ainsi qu'au bois des Richets.

3. Participation financière de la commune de Busy à la maintenance du logiciel servant au relevé automatique des compteurs d'eau

Le Maire rappelle la délibération du 2 mai 2011 par laquelle le conseil municipal avait décidé, en accord avec la commune de Busy et dans le but de mutualiser les moyens, de facturer à la commune de Busy la moitié, récupération de FCTVA déduite, du coût de l'achat du terminal informatique servant au relevé automatique des compteurs d'eau.

Dans le même esprit il convient de mutualiser également la maintenance du logiciel et d'appeler à la commune de Busy une participation financière à hauteur de 50 % du montant TTC de la facture soit 118.94 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

4. Concours du Receveur Municipal. Attribution de l'indemnité de conseil

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et des Établissements Publics Locaux,

Décide à l'unanimité :

- de solliciter les concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. HENRIOT Gildas, à compter de l'élection en 2014 de la présente assemblée délibérante.

5. Ancrage d'un bateau logement :

M. Hugues CHEVRAND a écrit à la commune pour demander l'autorisation d'installer un amarrage pour une péniche.

Le Maire expose que le projet présente des problèmes paysagers et de sécurité (notamment en cas de crue). Bernard Bonnot, Adjoint au Maire, explique avoir rencontré un responsable des VNF qui lui a expliqué qu'ils ne donneront pas d'avis favorable à ce projet.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Avec 14 voix et 1 abstention, le Conseil Municipal rejette cette demande d'autorisation.

6. Feu d'artifice du 13 juillet 2015 :

Le feu sera tiré à Busy sur le terrain de foot. Le Conseil Municipal de Vorges va s'occuper de la buvette. Chaque commune participe au financement du feu d'artifice à hauteur d'1,10€ par habitant.

7. "Festi'Chariotes" :

Le Festi'jeunes était organisé l'an dernier à Chemaudin. Cette année, le Comité des Fêtes de l'An 2000 et les Francas reprennent ce concept pour l'organiser à Boussières. Une descente de chariotes (caisses à savon) sera également organisée à cet occasion. De nombreuses autres animations seront présentes : concerts, jeux, vide-grenier...

La date est fixée au dimanche 30 août.

Les organisateurs estiment le nombre de repas à 400 le midi et à 200 le soir.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, le village sera fermé à la circulation automobile ; une communication auprès des habitants sera effectuée par le comité des fêtes et un fléchage réalisé en lien avec la DDT.

8. Questions diverses :

8.1. Cérémonie du 8 mai :

Cette année marquera le 70^{ième} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale ; à cette occasion le monument sera décoré et une cérémonie aura lieu à 11h45. La messe sera célébrée à 10h00 à l'église de Grandfontaine.

8.2. Rénovation de la Cure :

Le Maire a écrit à la CAGB pour qu'elle propose une assistance à maîtrise d'ouvrage. Le but est d'aider la commune à rédiger un cahier des charges précis.

Le projet est encore en phase d'étude, et sera présenté à la population lorsqu'il sera plus avancé.

8.3. Lotissement du stade :

Une société immobilière est intéressée par les lots 10 et 11 et travaille sur un avant-projet.

8.4. Visite de la forêt :

Bernard Bonnot propose de faire une visite du patrimoine forestier de la commune ; les personnes intéressées sont invités à venir le dimanche 6 septembre à 9h00 devant la mairie.

8.5. Mauvais état des poubelles le long du chemin de santé :

Plusieurs poubelles sur la voie publique nécessitent d'être remises en état, notamment le long du parcours de santé.

8.6. Signalisation

Les panneaux « Canton de Boussières » sont à retirer. La CAGB pourrait remettre des cartes touristiques à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.